

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :14

Excusés :4

Absent :1

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 11 OCTOBRE à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 02/10/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur DAUNES Michel (*pouvoir à Monsieur SPEQUES Wilfrid*),
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur LAZARTIGUES Cyril.

Secrétaire de séance : Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien.

DEL : 32/2023

Objet : Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Lausseignan RD 655 – Convention avec le Conseil Départemental de Lot-et Garonne – Maitrise d'ouvrage unique

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU l'opération 2201 inscrite au budget de la Commune ;

●**CONSIDERANT** qu'il convient de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Lausseignan RD 655 ;

AR Prefecture

047-214700213-20231011-32DEL2023-DE
Reçu le 12/10/2023

● **CONSIDERANT** qu'il convient dès lors d'établir une convention ayant pour objet la maîtrise d'ouvrage unique lors desdits travaux ;

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

► **AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention avec la Conseil Départemental de Lot-et-Garonne.

Le Secrétaire de séance, Fabien MURILLO-RUIZ

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme